

SERVICE / DIVISION	Service du greffe / Secrétariat général	No SD SD-2024-1779						
OBJET	Recommander au conseil de prendre acte des états financiers de la Société de transport de Laval pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 décembre 2023, incluant le rapport de l'auditeur indépendant							
No dossier(s) interne(s) : No LV : NE S'APPLIQUE PAS DISTRICT(S) : 00-Tous les districts								
Actions : DÉPÔT RAPPORT FINANCIER Demande d'achat : Non CT requis : Non								
DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S) <table border="0" data-bbox="73 801 1557 873"> <tr> <td><u>Date</u></td> <td><u>No résolution</u></td> <td><u>Objet</u></td> </tr> <tr> <td>2023-05-02</td> <td>CM-20230502-451</td> <td>ÉTATS FINANCIERS - SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE LAVAL</td> </tr> </table> <p><u>Résumé</u> de prendre acte des états financiers de la Société de transport de Laval pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 décembre 2022, incluant le rapport de l'auditeur indépendant, et ce, conformément à l'article 139 de la Loi sur les sociétés de transport en commun (RLRQ, c. S-30.01).</p> <p>(SD-2023-1864)</p>			<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>	2023-05-02	CM-20230502-451	ÉTATS FINANCIERS - SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE LAVAL
<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>						
2023-05-02	CM-20230502-451	ÉTATS FINANCIERS - SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE LAVAL						
CONTEXTE / JUSTIFICATIONS Nous recevons, de la Société de transport de Laval, les états financiers pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 décembre 2023, incluant le rapport de l'auditeur indépendant, et ce, conformément à l'article 139 de la Loi sur les sociétés de transport en commun (RLRQ, c. S-30.01).								
IMPACTS MAJEURS NE S'APPLIQUE PAS								
ASPECTS FINANCIERS NE S'APPLIQUE PAS								
CULTURE NE S'APPLIQUE PAS								
CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES NE S'APPLIQUE PAS								
CADRE NORMATIF Loi sur les sociétés de transport en commun (RLRQ, c. S-30.01)								
REMARQUE(S)								
EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU de recommander au conseil de prendre acte des états financiers de la Société de transport de Laval pour l'exercice qui s'est terminé le 31 décembre 2023, incluant le rapport de l'auditeur indépendant, et ce, conformément à l'article 139 de la Loi sur les sociétés de transport en commun (RLRQ, c. S-30.01).								